

# Communiqué de presse

## Grève à la tannerie Masure

Ce matin à 4h, mardi 13/02/2018, une grève a démarré à la Tannerie Masure.

**Le motif de cet arrêt de travail est le licenciement d'un travailleur. La direction annonce clairement l'intention de licencier un travailleur qui a commis un accident avec un chariot élévateur, ce vendredi 09/02/2018, provoquant des dégâts matériels.**

La majorité des travailleurs, ainsi que les représentants syndicaux en front commun, s'oppose à ce licenciement. Les travailleurs réclament régulièrement et depuis un certain temps des améliorations des conditions de travail.

Nous constatons que sur 14 chariots élévateurs disponibles dans l'entreprise, 6 d'entre eux sont défectueux et dangereux. Faut-il que ce soit le travailleur qui soit licencié, ou faut-il que la direction prenne les mesures adéquates pour garantir aux travailleurs des outils de travail fiables.

Quelle que soit la responsabilité du travailleur dans cet accident, les travailleurs souhaitent travailler dans un environnement sécurisé. Des efforts d'investissements ont été réalisés dans cette entreprise mais à aucun moment le bien-être du travailleur n'a été amélioré. Que bien du contraire.

Le licenciement de ce travailleur, est la goutte qui fait déborder le vase. La direction demande aux travailleurs d'être productifs et rentables en oubliant qu'elle doit veiller à donner à chaque travailleur, le minimum de bien-être, de sécurité et d'hygiène au travail. Aujourd'hui et depuis plusieurs années, ce minimum n'est pas donné aux travailleurs. Que penser de la réflexion de la médecine du travail, déclarant qu'elle n'a jamais vu cette entreprise aussi sale.

Les travailleurs disent **STOP** à la direction. Aujourd'hui c'est à la direction de faire un pas vers l'amélioration des conditions de travail. Trop de promesses ont été faites, dont on attend encore aujourd'hui les effets.

Les travailleurs de l'entreprise Masure et les organisations syndicales qui les représentent, demandent à la direction d'oublier son projet de licenciement. Nous demandons que le travailleur, qui a un passé de 19 ans dans l'entreprise, puisse poursuivre sa carrière au sein de cette entreprise. Dans ces conditions, une solution pourra être trouvée et le travail pourra reprendre chez Masure.

### Contact et info :

**Frédéric Glorieux** – Secrétaire permanent FGTB WAPI Centrale Générale

GSM : 0472/764 839

[frederic.glorieux@accg.be](mailto:frederic.glorieux@accg.be)



**Rudy Kowal** – Secrétaire régional CSC BIE

GSM : 0478/54 39 65

[rudy.kowal@acv-csc.be](mailto:rudy.kowal@acv-csc.be)

